



Conseil des
écoles publiques
de l'Est de l'Ontario

MA RENTRÉE,

MON ÉCOLE

FRANCOPHONE

INSCRIPTION@CEPEO.ON.CA



Guide à l'intention des parents et tuteurs des élèves du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO) 2021-2022

MISE EN CONTEXTE ET INTRODUCTION	4
FRÉQUENTATION SCOLAIRE	5
MODALITÉS GÉNÉRALES	5
PROGRAMME D'APPRENTISSAGE VIRTUEL DES ÉCOLES (P.A.V.É)	5
CHANGEMENT DE MODE DE FRÉQUENTATION SCOLAIRE	6
CALENDRIERS SCOLAIRES	7
ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS	7
CLASSES SYSTÉMIQUES	7
APPUI AUX ÉLÈVES AYANT UN PEI	8
NETTOYAGE, SÉCURITÉ ET MESURES D'HYGIÈNE	8
SENSIBILISATION AUX MESURES DE SÉCURITÉ ET D'HYGIÈNE	8
HYGIÈNE DES MAINS	8
PORT DU MASQUE / COUVRE-VISAGE ET ÉTIQUETTE RESPIRATOIRE	9
NETTOYAGE DES ÉCOLES / INFRASTRUCTURES PHYSIQUES	10
SÉCURITÉ DES ÉLÈVES	11
VISITEURS ET BÉNÉVOLES	11
DÉPISTAGE QUOTIDIEN DES ÉLÈVES / CAS ET SYMPTÔMES COVID-19	12
DÉPISTAGE QUOTIDIEN DES ÉLÈVES	12
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES	13
ARRIVÉE ET DÉPART DES ÉLÈVES	13
CIRCULATION DANS L'ÉCOLE	13
FONTAINES D'EAU, SALLES DE TOILETTES ET ASCENCEURS	13
AMÉNAGEMENT DES SALLES DE CLASSE	13
JEUX EXTÉRIEURS ET COUR DE RÉCRÉATION	13
PÉRIODES DE REPOS POUR LES ÉLÈVES DE LA MATERNELLE ET DU JARDIN	14
HEURE DU DÎNER	14

UTILISATION DES ESPACES COMMUNS ET DES LOCAUX SPÉCIALISÉS	14
ESPACES COMMUNS	14
RASSEMBLEMENTS, SORTIES, ACTIVITÉS SPORTIVES, ARTISTIQUES ET CULTURELLES	15
CENTRES ÉDUCATIFS ET SERVICES DE GARDE	16
TRANSPORT SCOLAIRE	16
PROGRAMME DE NUTRITION	16
COMMUNICATIONS	16

MISE EN CONTEXTE ET INTRODUCTION

La santé et la sécurité de nos élèves et de notre personnel demeurent notre priorité pour l'année scolaire 2021-2022.

Les équipes-écoles mettront en place toute une série de mesures visant à réduire les risques de propagation de la COVID-19 (par exemple, un horaire régulier de lavage des mains, le port du masque, la distanciation physique, un nettoyage accru). Vous pouvez prendre connaissance de ces mesures dans le [Guide relatif à la réouverture des écoles de l'Ontario](#) 2021-2022 du gouvernement provincial de l'Ontario, qui est régulièrement mis à jour.

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, les écoles et les conseils scolaires pourraient avoir à adopter, à tout moment, un fonctionnement alternatif selon la situation en matière de santé publique. Les équipes du CEPEO sont mobilisées afin d'assurer la mise en œuvre de plans concrets, le cas échéant.

Le présent guide s'appuie sur cinq principes directeurs :

1. La santé et sécurité des élèves et des employés;
2. Le bien-être et la santé mentale des élèves et des employés;
3. La continuité de l'apprentissage et de l'enseignement;
4. La conformité aux lignes directrices du ministère de l'Éducation;
5. La conformité aux directives et aux recommandations des autorités en santé publique.

Les mesures énoncées dans ce guide sont sujettes à changement, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des consignes des autorités gouvernementales et de santé publique. Nous vous demandons donc de consulter régulièrement la page Web cepeo.on.ca/retouralecole, nos médias sociaux et vos courriels, afin d'être au courant des plus récents développements. Des ressources complémentaires à ce guide sont également disponibles [sur le site Web du CEPEO](#).

FRÉQUENTATION SCOLAIRE

MODALITÉS GÉNÉRALES

Pour la rentrée scolaire 2021-2022, les parents, tuteurs et tutrices peuvent choisir le mode de fréquentation scolaire (présentiel ou virtuel) qui leur convient le mieux.

Présentiel:

Les parents peuvent choisir d'inscrire leurs enfants à l'école en personne. Pour plus d'informations sur les inscriptions dans les écoles du CEPEO, veuillez consulter le site web suivant: <https://cepeo.on.ca/retouralecole/#inscription>.

Virtuel:

Les parents peuvent choisir d'inscrire leurs enfants au Programme d'apprentissage virtuel des écoles (PAVÉ). Pour plus d'informations sur les inscriptions au PAVÉ, veuillez consulter le site web suivant: <https://cepeo.on.ca/pave/>.

PRÉCISIONS PALIER ÉLÉMENTAIRE (maternelle à 8e année)	PRÉCISIONS PALIER SECONDAIRE (9e à 12e année)
Les élèves des écoles élémentaires, de la maternelle à la 8e année, sont en classe 5 jours par semaine.	Tous les élèves du secondaire reçoivent 300 minutes d'enseignement par jour.
Les élèves reçoivent 300 minutes d'enseignement par jour et restent dans la même cohorte toute la journée.	Pour tous les détails, veuillez télécharger le calendrier scolaire

PROGRAMME D'APPRENTISSAGE VIRTUEL DES ÉCOLES (P.A.V.É)

Le CEPEO continue d'offrir aux élèves de la maternelle à la 12e année la possibilité de suivre leurs apprentissages à distance de la maison à partir d'une classe virtuelle dans le cadre du Programme d'apprentissage virtuel des écoles (P.A.V.É) durant l'année scolaire 2021-2022.

Le site <https://cepeo.on.ca/pave/> décrit son fonctionnement et présente les modalités d'inscription pour l'année scolaire 2021-2022, qui se trouvent également sur le [Portail des parents du CEPEO](#).

PRÉCISIONS PALIER ÉLÉMENTAIRE (maternelle à 8e année)	PRÉCISIONS PALIER SECONDAIRE (9e à 12e année)
<ul style="list-style-type: none"> ● L'éventail complet du curriculum au palier élémentaire est offert, y compris le nouveau programme-cadre de mathématiques de la 1^{ère} à la 8^e année. ● Pour les élèves de la maternelle à la 6^e année, les parents doivent veiller : <ul style="list-style-type: none"> ○ à ce qu'un adulte s'assure que l'élève soit branché virtuellement selon l'horaire scolaire qui lui sera communiqué et soit accompagné pendant la journée. ○ à ce qu'un adulte soit à proximité des élèves de l'élémentaire pour toute urgence car le personnel enseignant en ligne ne sera pas en mesure de superviser et d'intervenir si l'élève fait face à une situation d'urgence à la maison. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Les élèves de la 7^e à la 12^e année sont plus autonomes. Toutefois, les parents demeurent un appui essentiel pour veiller à ce que leurs enfants soient assidus aux cours. ● L'ensemble des cours offerts au palier secondaire correspondent aux matières obligatoires selon le ministère de l'Éducation de l'Ontario. Ces derniers sont offerts en fonction de la demande, tout comme cela est le cas dans le cadre d'une école conventionnelle. ● Au palier secondaire, les élèves participent à des programmes d'apprentissage synchrones avec leur enseignant (par matière) et asynchrones (travail indépendant ou travaux d'équipe liés au curriculum, études personnelles et périodes d'appui) pendant leur journée de classe. En dehors de l'horaire prescrit par le P.A.V.É., les élèves ont la possibilité de s'inscrire à un cours du Consortium d'apprentissage virtuel de langue française de l'Ontario (CAVLF0) en suivant les modalités prescrites par ce dernier.

CHANGEMENT DE MODE DE FRÉQUENTATION SCOLAIRE

Si en cours d'année, un parent souhaite changer le mode de fréquentation scolaire de son enfant (par exemple, du mode virtuel au mode présentiel), il est possible de le faire suivant les étapes suivantes :

- Après avoir créé votre compte sur le [Portail des parents du CEPEO](#), vous pouvez demander de modifier votre choix de mode de fréquentation scolaire en sélectionnant "En personne" ou "En ligne" en tout temps.
- Votre demande demeurera "En attente d'approbation" jusqu'à ce qu'elle soit approuvée par l'administration et que vous receviez un courriel de confirmation et de planification d'intégration dans la nouvelle classe de votre enfant, selon les modalités et les délais

applicables.

- La capacité d'accueil et les mesures sanitaires exigées par les autorités gouvernementales et de santé publique pourraient influencer sur les délais de traitement de votre demande.
- Le CEPEO s'engage à traiter vos demandes dans les meilleurs délais, avec courtoisie, respect et professionnalisme.
- Les modalités et délais applicables se trouvent sur notre Portail des parents, ainsi que [sur le site du CEPEO](#).

CALENDRIERS SCOLAIRES

ÉLÉMENTAIRE (maternelle à 8e année)	SECONDAIRE (9e à 12e année)
<p>Vous pouvez consulter le calendrier élémentaire en suivant ce lien.</p> <p>Les dates pour la rentrée échelonnée des élèves de la maternelle et du jardin sont communiquées par l'école de votre enfant.</p>	<p>Vous pouvez consulter les calendriers secondaires en suivant ce lien.</p>

ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

CLASSES SYSTÉMIQUES

- Les élèves des classes systémiques fréquentent l'école à temps plein au palier élémentaire et secondaire.
- Une période de transition est prévue pour les élèves qui participent aux classes distinctes à la fin août. Le personnel accompagnera l'élève afin de lui permettre de se familiariser avec le personnel, les locaux et les routines. La direction de l'école communiquera avec les parents pour plus de détails.
- La salle sensorielle est un local où l'on peut accompagner et superviser l'élève est prévu en cas de situation d'auto-régulation difficile. Le

local est nettoyé après usage.

- Un espace pour bouger est prévu dans la salle de classe. Les élèves peuvent y accéder, un à la fois, à différents appareils (p. ex., une bicyclette stationnaire, un trampoline, etc.). L'équipement est désinfecté après chaque utilisation.

APPUI AUX ÉLÈVES AYANT UN PEI

Un appui pédagogique et la mise en œuvre d'un plan d'enseignement individualisé (PEI) continuent d'être offerts selon les recommandations et les stratégies développées pour l'élève. Ces stratégies pourraient être adaptées en mode virtuel.

NETTOYAGE, SÉCURITÉ ET MESURES D'HYGIÈNE

Pour assurer une sécurité maximale, les écoles adoptent avec vigilance un plan sanitaire doté de multiples mesures fiables. Ces mesures permettront de limiter le risque de propagation de la COVID-19 tout en respectant les consignes prescrites par les autorités gouvernementales et de santé publique.

SENSIBILISATION AUX MESURES DE SÉCURITÉ ET D'HYGIÈNE

Le personnel enseignant vulgarisera aux élèves les symptômes associés à la COVID-19. Les enseignants inculqueront également aux apprenants l'importance de s'adresser immédiatement à un membre du personnel s'ils ressentent l'un des symptômes et pensent être infectés.

HYGIÈNE DES MAINS

L'hygiène des mains consiste à laver ou à désinfecter les mains pour réduire et éliminer les germes qui contribuent à la propagation de la COVID-19. Veuillez consulter la fiche de [renseignements Comment se laver les mains \(PDF\)](#) de Santé publique Ontario.

- Le savon et l'eau seront privilégiés puisqu'il s'agit de la méthode la plus efficace.
- Le désinfectant pour les mains à base d'alcool (DMBA) d'au moins 60 % sera disponible dans les endroits où le lavage des mains est difficile. Le DMBA peut être utilisé par des enfants.
- Des bouteilles de désinfectant pour les mains sont installées à proximité de toutes les portes d'entrée de l'école, dans les classes

portatives, et dans l'ensemble des locaux de l'établissement.

- L'hygiène des mains est pratiquée systématiquement :
 - en arrivant à l'école le matin;
 - avant d'entrer en salle de classe, au centre de ressources, au laboratoire d'informatique et au gymnase;
 - en revenant de la récréation ou de l'heure du dîner;
 - avant et après avoir mangé (collation, dîner, etc.);
 - avant et après être allé aux toilettes;
 - après s'être mouché, avoir toussé ou avoir éternué;
 - avant et après l'utilisation de matériel ou d'une surface partagé;
 - en quittant l'école en fin de journée.

PORT DU MASQUE / COUVRE-VISAGE ET ÉTIQUETTE RESPIRATOIRE

- Le port du masque et d'autres équipements de protection individuelle est désormais une décision personnelle.
- Les élèves, le personnel et les visiteurs dans les écoles et à bord des autobus scolaires ne sont plus tenus de porter un masque.
- Les élèves et membres du personnel peuvent choisir de continuer à porter un masque de temps à autre ou de façon constante pendant le reste de l'année scolaire.

PRÉCISIONS PALIER ÉLÉMENTAIRE (maternelle à 8e année)	PRÉCISIONS PALIER SECONDAIRE (9e à 12e année)
<ul style="list-style-type: none">● Le port du masque est un choix personnel.● Les masques ne seront plus requis dans les écoles pour les membres du personnel, les élèves ou les visiteurs, sauf pour le personnel qui doit effectuer une intervention médicale générant des aérosols (IMGA).	<ul style="list-style-type: none">● Le port du masque est un choix personnel.● Les masques ne sont plus requis dans les écoles pour les membres du personnel, les élèves ou les visiteurs, sauf pour le personnel qui doit effectuer une intervention médicale générant des aérosols (IMGA).

- Des masques non médicaux à trois épaisseurs et en tissu sont mis à la disposition des élèves.

- Des masques non médicaux à trois épaisseurs et en tissu sont mis à la disposition des élèves.

NETTOYAGE DES ÉCOLES / INFRASTRUCTURES PHYSIQUES

Le nettoyage des espaces a lieu de manière assidue. De plus, les surfaces fréquemment touchées seront nettoyées et désinfectées avec rigueur régulièrement (minimum deux fois par jour). La fréquence de nettoyage est ajustée en fonction de leur utilisation.

Ventilation

Le Conseil scolaire respecte toutes les exigences ministérielles en matière de ventilation et continuera d'optimiser la qualité de l'air dans ses écoles en améliorant la ventilation et la filtration. Veuillez consulter les directives ministérielles [en consultant ce lien](#).

Pour les écoles sans ventilation mécanique ([suivre ce lien pour voir la liste des écoles](#)).

- L'ajout d'unités portatives de filtration d'air (HEPA) dans tous les espaces qui servent à l'apprentissage y compris les gymnases, les bibliothèques, les cafétérias, les garderies, les espaces administratifs ainsi que les bâtiments préfabriqués.
- L'ouverture des fenêtres afin de maximiser l'apport d'air frais et assurer la circulation d'air.

Pour les écoles à ventilation mécanique ([suivre ce lien pour voir la liste des écoles](#)).

- L'ajout d'unités portatives de filtration d'air (HEPA) dans toutes les salles de classe de maternelle-jardin;
- L'installation de filtres MERV 13 dans les systèmes de ventilation mécanique et le changement fréquent de filtres tout au long de l'année;
- Le fonctionnement des systèmes de ventilation deux heures ou plus avant et après l'occupation de l'école;
- Le calibrage des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation pour un débit d'air maximal et une entrée d'air frais accrue;
- La vérification du système de ventilation d'extraction selon un calendrier d'inspection établi et conforme aux normes de l'industrie.

SÉCURITÉ DES ÉLÈVES

Six (6) exercices d'évacuation (feu) et deux exercices de confinement (lockdown) auront lieu tel que mandaté par la loi. Les consignes de santé et de sécurité s'appliqueront pendant ces exercices qui seront supervisés par le personnel de l'école.

VISITEURS ET BÉNÉVOLES

Le retour progressif des visiteurs, parents et bénévoles dans nos écoles et installations se déroulera comme suit sous réserve du contexte sanitaire:

Dates de mise en vigueur	Personnes ciblées	Types d'activités
28 mars	parents	<ul style="list-style-type: none">rencontre avec un membre du personnel, au secrétariatprésentation dans une classe
	parents et élèves (spectateurs)	<ul style="list-style-type: none">sports interscolaires après l'école
	parents et élèves	<ul style="list-style-type: none">visite de l'école (inscriptions)
	élèves	<ul style="list-style-type: none">visite des écoles nourricièresactivités de recrutement
	bénévoles	<ul style="list-style-type: none">dîners pizzaprogrammes de lecture
	parents/bénévoles	<ul style="list-style-type: none">activités à l'écolesorties éducatives
11 avril	conseil d'école	<ul style="list-style-type: none">réunions mensuellesrencontres ponctuelles

	parents	<ul style="list-style-type: none"> soirée de parents sur rendez-vous
	parents et familles	<ul style="list-style-type: none"> porte-ouvertes activités dans la classe spectacles ou pièces de théâtre en lien avec un cours
30 mai	parents et familles	<ul style="list-style-type: none"> cérémonie de remise des diplômes spectacles de fin d'année remise de prix bal des finissants

Ces visiteurs doivent suivre toutes les mesures sanitaires en vigueur dans nos écoles. Notez que si la présence de ces visiteurs affecte la capacité en conciergerie, la direction d'école peut décider de ne pas permettre l'accès en dehors des heures de classe afin de prioriser le travail effectué par la conciergerie.

VACCINATION

Veillez consulter les différentes ressources du gouvernement de l'Ontario et des autorités de santé publique sur la vaccination de la COVID-19: <https://cepeo.on.ca/retouralecole/vaccination/>

Les membres du personnel non vaccinés ne seront plus tenus de faire un dépistage antigénique rapide trois fois par semaine.

BIEN-ÊTRE ET SANTÉ MENTALE

Le CEPEO tient à créer un environnement scolaire bienveillant qui favorise la santé mentale et le bien-être et qui contribue à faciliter le retour à l'école de tous les élèves. Les services de soutien en santé mentale continueront d'être offerts aux élèves dans le besoin, peu importe le modèle de prestation d'enseignement scolaire identifié (présentiel ou virtuel).

Des modules de sensibilisation adaptés au niveau scolaire seront offerts aux élèves par les enseignant(e)s à la rentrée.

Des ressources sont également mises à la disposition des élèves et des parents sur le [site web du CEPEO](#).

Si vous ou quelqu'un que vous connaissez avez une urgence en matière de santé mentale ou de dépendances, veuillez vous rendre aux services d'urgence de votre hôpital local ou appelez le 9-1-1. Même en ces temps inhabituels, il est important d'obtenir l'aide immédiate dont vous avez besoin pour entretenir votre bien-être. Il y a des intervenants prêts et disponibles à vous aider.

En cas d'incertitude sur l'ampleur de vos problèmes de santé mentale ou si vous désirez parler de votre situation, contactez Télésanté Ontario au 1-866-797-0000, ou la ligne de crise pour enfants et adolescents de votre région, au 1 (877) 377-7775.

Les enfants et les jeunes peuvent également parler à un conseiller 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, en communiquant avec Jeunesse, J'écoute au 1-800-668-6868 ou en envoyant le message texto PARLER au 686868.

La Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être - Premières Nations, Métis et Inuits est également disponible en composant le 1-855 242-3310 ou <https://www.espoirpourlemieuxetre.ca>.

DÉPISTAGE QUOTIDIEN DES ÉLÈVES / CAS ET SYMPTÔMES COVID-19

DÉPISTAGE QUOTIDIEN DES ÉLÈVES

Les parents dont les enfants fréquentent l'école en mode présentiel devraient continuer à remplir le formulaire d'auto-évaluation des symptômes de COVID-19 chaque matin avant leur arrivée à l'école. Les formulaires d'auto-évaluation sont disponibles sur le [site web du CEPEO](#) et sur le site web de l'école.

L'outil de dépistage de la COVID-19 du gouvernement pour les écoles et les services de garde a été mis à jour <https://covid-19.ontario.ca/depistage-pour-les-ecoles/>.

Signalement du taux d'absentéisme des élèves

- Les conseils scolaires continuent de déclarer quotidiennement le taux d'absentéisme et les fermetures d'écoles par le biais de l'outil de signalement des absences, en vue de la publication sur [Ontario.ca](#).

FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES

- Le regroupement en cohorte et la distanciation ne sont plus obligatoires.
- L'hygiène régulière des mains et l'étiquette respiratoire sont maintenues.

ARRIVÉE ET DÉPART DES ÉLÈVES

- Les écoles peuvent reprendre leurs pratiques habituelles pour l'accueil et le départ des élèves.
- Des stations de désinfection des mains demeurent positionnées dans chaque entrée de l'école.
- Des membres du personnel sont présents au débarcadère d'autobus pour assurer la sécurité de tous les groupes d'élèves.

CIRCULATION DANS L'ÉCOLE

- Les élèves et le personnel peuvent circuler normalement dans l'école.

FONTAINES D'EAU, SALLES DE TOILETTES ET ASCENCEURS

- Les fontaines d'eau, les salles de toilettes et les ascenseurs peuvent être utilisés librement.

AMÉNAGEMENT DES SALLES DE CLASSE

- Les salles de classe peuvent être aménagées selon les besoins pédagogiques.

MATÉRIEL SCOLAIRE ET EFFETS PERSONNELS

- Le matériel scolaire et les effets personnels peuvent être utilisés en lien avec les besoins pédagogiques.

JEUX EXTÉRIEURS ET COUR DE RÉCRÉATION

- Le regroupement en cohorte ou groupe-classe et la distanciation ne seront plus exigés. Les jeux extérieurs peuvent reprendre comme à l'habitude.

PÉRIODES DE REPOS POUR LES ÉLÈVES DE LA MATERNELLE ET DU JARDIN

- Les pratiques habituelles pour la période de repos des élèves peuvent reprendre.

HEURE DU DÎNER

- Les écoles peuvent reprendre leurs pratiques habituelles pour l'heure du dîner.

UTILISATION DES ESPACES COMMUNS ET DES LOCAUX SPÉCIALISÉS

ESPACES COMMUNS

Les salles de classe communes, les bibliothèques ainsi que les laboratoires d'informatique et de technologie sont accessibles pour les élèves et le personnel.

ÉDUCATION PHYSIQUE ET GYMNASSE

- Les activités physiques à l'intérieur et à l'extérieur ont repris comme à l'habitude.

ACTIVITÉS SPORTIVES INTERSCOLAIRES: maternelle à 12e année (SPORTS D'ÉQUIPE, SPORTS CEPEO, OFSAA, ETC.)

- Les sports interscolaires à tous les niveaux (maternelle - 12 année) peuvent reprendre.

SALLE DE MUSIQUE

- L'utilisation des **instruments à vent** est autorisée sans restrictions.
- S'ils sont partagés, les instruments à vent doivent continuer à être bien désinfectés entre chaque utilisation. Le **chant** est autorisé sans restrictions.

RASSEMBLEMENTS, SORTIES, ACTIVITÉS SPORTIVES, ARTISTIQUES ET CULTURELLES

- Les rassemblements intérieurs sont autorisés selon les pratiques habituelles des écoles.
- Les activités des clubs et comités (ex: journaux étudiants, clubs d'échecs, gouvernement des élèves, etc.) sont autorisées.
- Les sorties éducatives sont permises de la 7e à la 12e année.
- Les cérémonies de remise de diplômes en personne pourront avoir lieu en juin.

VOYAGES INTERNATIONAUX

Toute personne qui revient d'un voyage international doit suivre les [exigences du gouvernement du Canada](#) et porter un masque en tout temps lorsqu'elle se trouve dans des lieux publics, y compris les écoles et les services de garde, pendant 14 jours. Elle doit aussi tenir une liste de tous les contacts étroits pendant les 14 premiers jours au Canada et surveiller les signes et les symptômes de la COVID-19.

PHOTOS SCOLAIRES

La prise de photos scolaires est autorisée selon les pratiques habituelles des écoles.

CENTRES ÉDUCATIFS ET SERVICES DE GARDE

Les centres éducatifs et les services de garde fonctionnent selon les pratiques habituelles. Pour le moment, l'accès des parents aux installations n'est pas permis.

TRANSPORT SCOLAIRE

- Le port du masque et d'autres équipements de protection individuelle n'est désormais plus exigé dans le transport scolaire, autant chez les élèves, le personnel ou les chauffeurs d'autobus.
- Les élèves et les membres du personnel peuvent choisir de continuer à porter un masque de temps à autre ou de façon constante.
- Le port du masque reste obligatoire dans le transport en commun dont OC Transpo.

PROGRAMME DE NUTRITION

Les programmes de nutrition et d'alimentation administrés par un tiers ainsi que les événements alimentaires non pédagogiques (comme une journée pizza) sont autorisés.

COMMUNICATIONS

L'administration du CEPEO et les directions d'école continueront de communiquer avec les parents régulièrement par courriel, par l'entremise des sites Web et à travers les médias sociaux.

Le [site Web](#) du CEPEO est mis à jour régulièrement.

Veillez informer par courriel le secrétariat de l'école de tout changement au niveau des coordonnées des personnes-contact afin de nous permettre de vous joindre promptement.